

La Garantie Annulation / Report

A / Objet de la garantie

1 / Définition

Pour être valable, cette garantie doit être souscrite au moment de votre RÉSERVATION. Au tarif de 12 € / jour de location, elle Vous prémunit contre un événement grave et imprévisible pouvant survenir avant votre départ.

Elle garantit, soit d'être remboursé des frais d'annulation, soit de reporter votre location sans frais à une date ultérieure dans un délai d'un an, dans la limite du montant de la location déjà payé.

La garantie Annulation Report est non remboursable. Elle est valable jusqu'à la veille de votre départ. Constituée de deux volets selon le délai de notification, les modalités d'application des deux cas sont indiquées ci-dessous.

2 / Exclusions générales

Outre les exclusions particulières figurant au niveau de chaque volet de la garantie, il ne pourra y avoir aucun remboursement ou report sans frais de réservation pour les événements suivants :

- Votre participation volontaire à des paris, crimes ou rixes, sauf en cas de légitime défense ;
- Vos actes intentionnels et fautes dolosives, y compris le suicide et la tentative de suicide ;
- Votre consommation d'alcool, de drogue et de toute substance stupéfiante mentionnée au code de santé publique, non prescrite médicalement ;
- Une dépression nerveuse, la nécessité d'effectuer une cure, un traitement esthétique ou psychothérapeutique.

B / Notification reçue à plus de 30 jours du départ

A plus de 30 jours du départ, quel que soit l'évènement générateur hors exclusions générales, le LOCATAIRE a la possibilité d'être remboursé des frais d'annulation dans la limite des sommes déjà versées ou de reporter sans frais ses dates de location d'une année maximum à compter de la date de départ d'origine.

La demande d'annulation ou de report sans frais doit être notifiée à Hertz Trois Soleils par courrier recommandé avec accusé de réception, la date de réception faisant foi. La somme correspondante à la souscription de la garantie annulation report reste acquise à Trois Soleils.

C / Notification reçue à moins de 30 jours du départ

1 / Evènements garantis à moins de 30 jours du départ

A moins de 30 jours du départ, la demande d'annulation ou de report doit être notifiée à Hertz Trois Soleils par courrier recommandé avec accusé de réception, la date de réception faisant foi, au plus tard 24 heures avant le début de la location. Elle doit être consécutive à l'un des événements suivants :

Une incapacité professionnelle de :

- Vous-même
- Votre conjoint

directement consécutive à un des événements suivants : licenciement économique, mutation dans un autre département, modification des dates de congés imposée par l'employeur, y compris les incapacités professionnelles des travailleurs

indépendants, artisans, professions libérales, dirigeants ou gérants majoritaires.

Une incapacité de :

- Vous-même,
- votre conjoint de droit ou de fait,
- vos ascendants ou descendants, ainsi que ceux de votre conjoint,

directement consécutive à un accident, une maladie, une rechute ou une grossesse (ou ses complications) qui aurait été constaté(e) après la conclusion de votre RESERVATION.

Une incapacité de :

- Vous-même,
- votre conjoint de droit ou de fait,
- vos descendants mineurs, ainsi que ceux de votre conjoint,

directement consécutive à une convocation administrative, une contre-indication de vaccination, qui aurait été constatée après la conclusion de votre RESERVATION.

Le décès ou une incapacité de :

- Vous-même, votre conjoint de droit ou de fait, vos ascendants ou descendants, ainsi que ceux de votre conjoint,
- Vos frères et sœurs, beaux-frères, belles-sœurs, gendres, belles-filles, beaux-pères, belles-mères, tuteur légal, ainsi que la personne placée sous votre tutelle

directement consécutive à une maladie ou une blessure grave qui aurait été constatée après la signature de votre Contrat. Par maladie ou blessure grave, on entend toute altération de l'état de santé ou toute atteinte corporelle nécessitant une hospitalisation de plus de cinq jours justifiée par une copie de bulletin d'admission de l'établissement hospitalier d'accueil.

En cas de survenue de l'un des événements sus-cités, et sous réserve de présentation de documents originaux prouvant la véracité des faits, le LOCATAIRE a la possibilité d'être remboursé des frais d'annulation dans la limite des sommes déjà versées ou de reporter sans frais ses dates de location d'une année maximum à compter de la date de départ d'origine. Les sommes correspondant à la souscription de la garantie annulation report restent acquises à Trois Soleils.

A moins de 30 jours du départ, si vous ne pouvez pas établir la réalité de cette incapacité ou si les informations fournies ne prouvent pas la matérialité des faits, nous nous réservons le droit de refuser la demande.

2 / Evènements non garantis à moins de 30 jours du départ

A moins de 30 jours du départ il ne pourra y avoir aucun remboursement ou report de réservation pour les événements suivants :

- Les procédures pénales dont vous feriez l'objet
- Toute négligence ou omission de la part du LOCATAIRE, lui interdisant de prendre possession du VEHICULE
- Les émeutes, les mouvements populaires, les grèves, les prises d'otage
- Les épidémies, la situation sanitaire locale, la pollution, les événements météorologiques ou climatiques